

Après l'examen des projets de loi relatifs au rétablissement de la confiance en la démocratie par le Sénat puis par l'Assemblée Nationale, une commission mixte paritaire (CMP) se réunira le 1^{er} août pour tenter de parvenir à un accord entre les versions de deux assemblées. Elle sera composée de sept sénateurs et sept députés. Jean-Pierre Sueur y siègera au titre du Sénat. Il interviendra le 2 août après-midi (la séance peut être suivie à partir de 14 h 30 sur senat.fr) au sujet des conclusions de cette CMP.

Son intervention figurera sur le site, le [blog](#), [Facebook](#) et [Twitter](#).